

Décision

Générale

colonial

Décision n° 282 abrogeant la décision n° 251 du 10 mars 1918

n° 282

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision n° 251 du 19 mars 1948 engageant Abdallah Zouhairy, en qualité de compositeur auxiliaire: Vu la lettre en date du 8 mars 1948 de l'intéressé : Vu la note n° 64/Info/Imp. du chef du service des informations.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La décision n° 251 du 10 mars 1948, susvisée, est abrogée. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.